



Compostage partagé

Le compostage à plusieurs est une aventure qui tisse du lien social : en plus de réduire les déchets, c'est également une occasion de mieux connaître ses voisins !



Pour qui ?

Pour les personnes habitant en appartement, il est possible de composter grâce au compostage de quartier ou en pied d'immeuble, appelé aussi le compostage partagé.

Il s'agit de composteurs installés au sein de la résidence dont l'utilisation et la gestion est commune à l'ensemble des habitants de la résidence.

Le compostage partagé s'adresse aussi aux jardins partagés, aux établissements scolaires et à tous les établissements de vie collective.

Comment développer une aire de compostage partagé ?

Depuis le 1er janvier 2022, c'est l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre qui accompagne le développement du compostage dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour obtenir des informations ou demander un accompagnement au compostage partagé, les porteurs du projet peuvent contacter l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre : reduisonsnosdechets@grandorlyseinebievre.fr

Quelles sont les conditions pour l'installation d'une aire de compostage partagé ?

- ▶ Réunir un groupe de personnes motivées par le projet
- ▶ S'assurer d'avoir un espace nécessaire pour accueillir l'aire de compostage (environ 10m²)
- ▶ Dans le cas d'une résidence, il faut faire valider le projet par le syndicat de copropriété ou le bailleur selon la configuration. Sans cet accord préalable, l'aire de compostage ne pourra pas être installée.
- ▶ Définir des référents pour l'aire de compostage

Le référent est la personne ressource pour informer les autres résidents sur l'opération et les consignes d'utilisation du matériel de compostage. Il participe à la mise en place et à la conduite de l'opération en lien étroit avec la collectivité.

Déroulement du projet

Un maître composteur sera mis à disposition des participants pour accompagner le projet dans ses différentes phases :

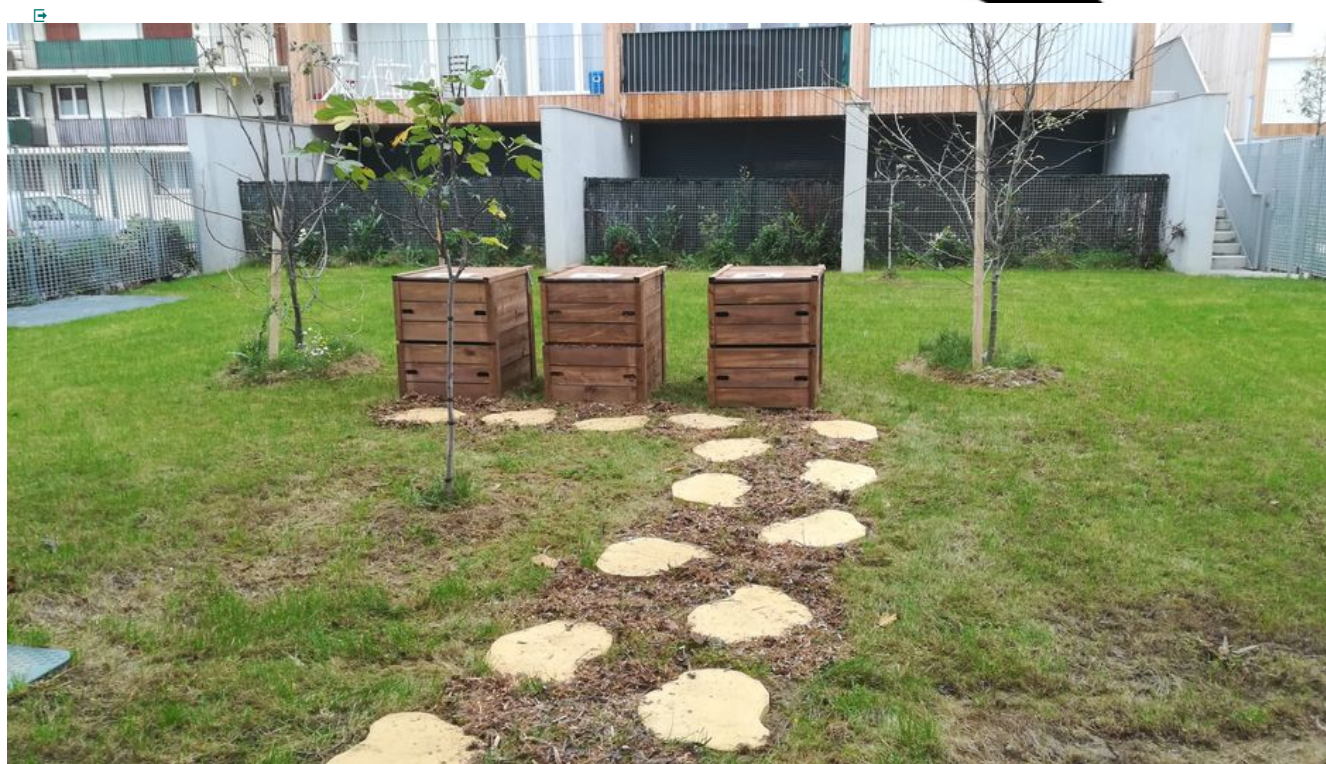
- ▶ Présentation du projet aux habitants et réalisation du diagnostic (localisation, participants...)
- ▶ Installation de l'aire de compostage et sensibilisation des participants
- ▶ Formation des référents de l'aire de compostage
- ▶ Accompagnement durant 1 an jusqu'à l'autonomie complète du site

Carte des sites de compostage partagé sur le territoire de la RIVED

Depuis 2012, la RIVED accompagne l'ensemble des projets de compostage partagé sur son territoire.

N'hésitez pas à consulter notre carte des sites d'aires de compostage partagé !

Cliquez ICI pour consulter la carte !



FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE COMPOSTAGE

VOUS DÉSIREZ TOUT CONNAÎTRE SUR LE COMPOSTAGE, CLIQUEZ CI-DESSOUS.

> FAQ compostage



RIVED
1 PLACE LE
CORBUSIER
94 310 ORLY

📞 01 58 42 73 60

@ CONTACTEZ-NOUS